
Arrondissement de Pontarlier**Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal de la Commune de LEVIER**
-----**Séance du 15 décembre 2023***L'an deux mille vingt-trois et le dix-novembre à dix-neuf heures.**Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Marc SAULNIER, Maire.**Présents : Caroline Blain, Guillaume Bouhin, Aline Carrière, Madeleine Chapellier, Isabelle Cuenot, Marie Destaing, François Garcia, Frédéric Garreau, Bernard Jeannin, Aline Louvrier, Olivier Marlot, Christophe Michel, Fabien Oléron, Olivier Régnier, Marc Saulnier, Nathalie Sievert, Thierry Vuittenez.**Procuration : Frédéric Dole à Guillaume Bouhin, Jean-Pierre Gurtner à Thierry Vuittenez, Norbert Pécot à Olivier Marlot, Jean de la Rochefoucauld à Marc Saulnier, Léonie Schneiter à Aline Carrière, Isabelle Vinai à Frédéric Garreau.**Secrétaire de séance : Olivier Marlot.*
-----*Le Maire déclare la séance ouverte.**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612-1 et suivants.***Délibération n° 2023-12-094****OBJET : Loi d'accélération de la production des énergies renouvelables (APER).**

Le Maire présente la loi d'Accélération de la Production d'Energies Renouvelables (APER) promulguée le 10 mars 2023 qui met les collectivités locales au cœur de la planification en demandant aux élus de zoner les implantations possibles pour de nouvelles installations de productions d'énergie à partir de renouvelables. L'Etat souhaitant un retour avant le 31 décembre 2023, le Maire indique qu'il avait été proposé de mettre à disposition du public un livre de recueil du 20 au 24 novembre 2023 mais sans aucune observation ni demande, la réunion publique du 25 novembre 2023 avait été annulée.

Dans ces conditions, le Maire propose de réaliser une zone d'accélération pour :

- Le déploiement des installations photovoltaïques en intégrant la totalité des toitures de la commune, l'ensemble de la ZAE Champs Bégaud et la parcelle ZD305 rue de Septfontaine, ancienne décharge de la commune ainsi que la parcelle A220 ;
- L'installation de chaufferie biomasse collective pourra également se faire sur l'ensemble du territoire communal urbanisé ;
- Le petit éolien sur l'ensemble du territoire et à proximité des habitations ou construction ;
- Seront exclus du zonage pour faire l'objet d'études au cas par cas le grand éolien puisque nous sommes contraints par le réseau militaire et la méthanisation par les contraintes en lien avec l'approvisionnement d'un digesteur en zone « comté ».

Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le



ID : 025-200068401-20231215-2023_12_094-DE

Exposé du Maire entendu, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Valident la proposition de la zone d'accélération telle que présentée ci-dessus ;
- Autorisent le Maire à signer tout document y afférent.

En séance, les an, mois et jour susdits.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 025-200068401-20231215-2023_12_094-DE



Le Maire,
Marc SAULNIER.

